

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi le 11 novembre 2013 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Marcel St- Jacques, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Denis Bonhomme, conseiller
M. Daniel Quenneville, conseiller
Mme Francine Jolivette, conseillère et maire substitut

M. Jim Smith, directeur général /secrétaire-trésorier

Absence motivée : M. Éric Galipeau, conseiller

Présence dans la salle : 1 personne.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1311-292

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert après l'ajout du point suivant :

900-1 Nomination d'un maire suppléant

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Prière
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} octobre 2013
- 0.5 Suivi au procès-verbal
- 0.6 Période de questions

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 100-1 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 100-2 Terrain en donation de Cécile Lafrenière
- 100-3 Croix de chemin- Projet pour la CREO
- 100-4 Plan de lutte contre l'intimidation des élus

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-1 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 110-2 Rallye Perce-Neige 2014- demande d'autorisation
- 110-3 Centraide- Campagne 2013
- 110-4 Rapport du directeur général- résolution R1310-278
- 110-5 Opération Nez rouge- demande de contribution financière
- 110-6 Autorisation de dépenses- habits d'hiver pour le service des travaux publics
- 110-7 Dossier d'achat d'un terrain
- 110-8 Défi santé

- 110-9 Lettre d'appui pour le Club les ours blancs
- 110-10 Publications CCH Itée- le manuel de l' élu municipal (6^e édition)
- 110-11 CPGLC- Demande de modification
- 110-12 Augmentation de la marge de crédit
- 110-13 Report de la séance régulière du conseil du 2 décembre 2013

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-1 Présentation des comptes dus au 31 octobre 2013
- 130-2 Présentation des comptes payés au 31 octobre 2013
- 130-3 Présentation des salaires payés par dépôt direct ou par chèque
- 130-4 Rapport du dg des dépenses engagées au 31 octobre 2013
- 130-5 Caisse populaire – Relevé de compte au 31 octobre 2013
- 130-6 État des activités financières- suivi du budget 2013
- 130-7 Les industries Galipeau- autorisation de paiement

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT

- 300-1 Modification de la résolution R1310-285

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-1 MRCVG- Publication du règlement n° 2013-255
- 800-2 Centre d'appel CLR- bulletin d'informations
- 800-3 CPTAQ- Rapport annuel de gestion 2012-2013
- 800-4 MRC- Plan de lutte contre l'intimidation des élus (PLI ÉLUS)
- 800-5 Remboursement TVQ – 62.8% rapport trimestriel -2014
- 800-6 Ministère des Transports du Québec- Demande d'aménagement d'une traverse piétonnière
- 800-7 Ministère de la Culture et des Communications du Québec- Brochure à propos de la loi sur le patrimoine culturel
- 800-8 Artiste en fête – communiqué- bilan
- 800-9 Table d' aînés Vallée-de-la-Gatineau
- 800-10 Lettre du préfet- Nomination d'un préfet suppléant
- 800-11 Projet de tour de monsieur Éric Galipeau résidant au 15, chemin du Manoir

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R1311-293

Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} octobre 2013

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CONSEIL MUNICIPAL

R1311-294

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

CONSIDÉRANT QUE selon la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, l'article 357 « tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité, ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 358 de la Loi sur les élections et référendums, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour des intérêts pécuniaires;

CONSIDÉRANT QU'E selon l'article 359 de la Loi sur les élections et les référendums, à défaut de déposer la déclaration dans le délai fixé, le membre du conseil n'a plus le droit, à compter du dixième jour qui suit l'expiration de ce délai et tant que tel, d'assister aux séances du conseil de la municipalité, de ses comités et de ses commissions, ni à celles du conseil, des comités et des commissions de la municipalité régionale de comté, de la communauté métropolitaine ou d'une régie intermunicipale, ni à celles de tout autre conseil, comité, commission ou organisme public dont il fait partie en raison du fait qu'il est membre du conseil de la municipalité, de la municipalité régionale de comté, de la communauté ou de la régie;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, Jim Smith, déclare avoir reçu une copie de la déclaration des d'intérêts pécuniaires dûment complétée conformément à la loi, de tous les membres du conseil municipal de Messines;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que les déclarations d'intérêts pécuniaires reçues sont acceptées telles qu'elles ont été déposées.

ADOPTÉE

R1311-295

Rallye Perce-Neige 2014- Demande d'autorisation

CONSIDÉRANT QUE monsieur Patrick Rainville, coordonnateur des opérations du Rallye Perce-neige 2014 de Maniwaki a fait parvenir une demande d'utilisation de chemins municipaux, soit les chemins du petit lac des Cèdres (parties nord et sud), le chemin du Lac à Larche et une partie du chemin Lapointe et ce, à des fins d'épreuves de classement, lors de la tenue du Rallye Perce-neige le samedi 8 février 2014;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur s'engage à avoir lors de la tenue de l'activité, une police d'assurances au montant de cinq millions de dollars (5 000 000\$) pour tout dommage causé aux tiers;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur s'engage lors de la tenue de l'activité, à l'aide de véhicules officiels, de la fermeture des chemins et après le passage des concurrents, de leur réouverture à la circulation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est favorable à la tenue d'une telle activité sur des chemins municipaux à la condition que la population soit bien informée et que toutes les mesures de sécurité dont les organisateurs se sont engagées soient respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines autorise les organisateurs du Rallye Perce-Neige de Maniwaki édition 2014, d'utiliser les chemins du petit lac des Cèdres (parties nord et sud), le chemin du Lac à Larche et une partie du chemin Lapointe à des fins d'épreuve de classement et ce pour un maximum de deux périodes d'environ 90 minutes le samedi 8 février 2014 **ET QUE :**

- les organisateurs dudit rallye devront se charger en outre de la sécurité, du blocage des accès publics et privés lors de la tenue de l'événement de même que d'avertir d'avance tous les résidents individuellement de l'horaire de l'événement.
- il est également autorisé au comité organisateur de tenir deux passages de reconnaissance au cours duquel tous les concurrents passeront en convoi, encadrés par des véhicules officiels et à des vitesses réglementaires.

ADOPTÉE

« Note au procès-verbal : Le conseiller, monsieur Daniel Quenneville, s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décisions pour la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflits d'intérêts (Monsieur Daniel Quenneville est le propriétaire du Dépanneur Val-Guertin et l'activité du Rallye Perce-Neige est étroitement reliée à son commerce) et ce, en conformité avec le règlement n° 2011-288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».

R1311-296

Centraide- Campagne 2013

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centraide Gatineau-Labelle Hautes-Laurentides sollicite l'appui de la municipalité à leur campagne 2013;

CONSDIÉRANT QUE le conseil choisit une contribution financière en remplacement de la tenue du déjeuner du Maire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyé par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une contribution financière à la campagne de levée de fonds Centraide pour l'année 2013 au montant de 500\$ et par conséquent autorise l'administration municipale d'émettre un chèque à Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1311-297

Rapport du directeur général- résolution R1310-278

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution n° R1310-278 le conseil a délégué une délégation de pouvoir au directeur général monsieur Jim Smith lui permettant d'autoriser un certain nombre de contrats dans le cadre du projet du complexe sportif;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la résolution R1310-278 le directeur général fait rapport au conseil des contrats octroyés découlant de la dite résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyé par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'accepter le rapport du directeur général, monsieur Jim Smith, tel que déposé:

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Résolution : R1310-278

OBJET : Délégation de pouvoir au directeur général dans le cadre du projet de construction du Complexe Sportif

Conformément aux dispositions applicables découlant de la résolution R1310-278, le directeur général fait rapport au conseil :

1. L'adjudication d'un contrat pour la construction de deux dalles de béton (patinoire et jeux de palet).

Conformément aux dispositions applicables relatives à l'attribution d'un contrat du domaine municipal, le contrat étant évalué à plus de 100 000\$, l'appel d'offres a été lancé via le site électronique de la SEAO.

Suite à l'expiration du délai de dépôt de soumission, le directeur général a procédé à l'ouverture des soumissions déposées tel qui suit à savoir :

N°	Soumissionnaires	Montant total (incluant les taxes applicables)
1	Construction GMR Associé	148 640.83\$
2	Construction Luc Montreuil	141 879.15\$
3	Michel Lacroix Construction	154 506.28\$

Suite à une analyse de la conformité de la soumission la plus basse, telle que déposée par l'entreprise Construction Luc Montreuil d'Aumond, celle-ci a été jugée conforme à tout point de vue au devis de soumission. Le directeur général a informé le maire et a adjugé le contrat à l'entreprise Construction Luc Montreuil pour la somme de 141 879.15\$.

2. L'Adjudication d'un contrat pour l'éclairage de la patinoire (selon les plans et devis préparés par GENIVAR, de Mont-Laurier, portant le numéro de projet 131-14767-00).

Conformément aux dispositions applicables relatives à l'attribution de contrat du domaine municipal, le contrat étant évalué à moins de 25 000\$, celui-ci aurait pu être adjugé gré à gré, sans aucune demande de soumission.

Un appel d'offres a quand même été lancé afin d'obtenir le plus bas prix possible.

N°	Soumissionnaires	Montant total (incluant les taxes applicables)
1	François Houle électrique	N'a pas déposé de soumission
2	Les entreprises électriques B.L.	13 452.08\$
3	Les entreprises électriques Paul St-Jacques	N'a pas déposé de soumission
4	Les entreprises électriques Thibault (1987) Ltée	16 090.75\$

Suite à une analyse de la conformité de la soumission la plus basse, telle que déposée par Les entreprises électriques B.L. de Maniwaki, celle-ci a été jugée conforme à tout point de vue au devis de soumission. Le directeur général a informé le maire et a adjugé le contrat à l'entreprise électriques B.L. pour la somme de 13 452.08\$

3. Autorisation d'achat de huit (8) poteaux en bois d'une longueur de 40 pieds chacun de l'entreprise Stella-Jones, de Masson Québec, ainsi que les frais de transport applicables.

Les poteaux de bois ont été achetés de l'entreprise Stella-Jones au coût de 369.00\$, ceux-ci sont présentement en inventaire dans la cour du service des travaux publics.

Jim Smith, directeur général
le 4 novembre 2013

ADOPTÉE

R1311-298

Autorisation de dépenses- achat d'habits de neige pour les employés du service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE conformément à la politique salariale 2013-2016, la municipalité se doit de fournir un habit de neige à chacun des employés attitrés au service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser la dépense pour l'achat de six (6) manteaux d'hiver avec salopette pour les employés du service des travaux publics, auprès du marchand l'Équipeur de Gatineau (Québec), pour la somme de 440.98\$ par ensemble, en plus des taxes applicables.

Il est également autorisé, la dépense pour faire broder sur les manteaux le nom de la municipalité, la mention «Travaux publics» et le prénom de l'employé.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1311-299

Dossier d'achat d'un terrain

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis que le terrain situé à l'intersection du chemin de l'Entrée Nord et de la Route 105 (terrain situé à l'intersection sud-ouest de l'entrée nord et de la Route 105) est un endroit stratégique pour les besoins futurs de la municipalité en ce qui a trait à l'installation d'une affiche municipale et de la localisation d'un futur projet de construction d'une nouvelle caserne d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté la conseillère madame Francine Jolivette afin d'approcher madame Jeanne Berthe Carle, propriétaire de l'immeuble situé à l'intersection de l'Entrée Nord et de la Route 105 et ce afin de vérifier son intérêt de vendre ce terrain;

CONSIDÉRANT QUE madame Francine Jolivette informe les membres du conseil de l'intérêt de madame Jeanne Berthe Carle de vendre son terrain à la municipalité pour la somme de 14 000.00\$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat du terrain mentionné ci-dessus pour la somme de 14 000.00\$ selon l'entente convenue entre les deux parties et par conséquent autorise le directeur général à entreprendre les procédures nécessaires afin de procéder aux transferts de titres du dit terrain.

Il est également autorisé au directeur général d'engager une dépense relativement au bornage du terrain ainsi qu'à la préparation d'une description technique et de la dépense relative aux frais notariés dans ce dossier.

Il est également résolu que le maire et le directeur général soient autorisés à signer au nom de la municipalité tous les documents nécessaires aux transferts du dit immeuble.

QUE les deniers nécessaires découlant du présent achat (achat du terrain, frais notariés, frais d'arpentage, etc...) proviendront du surplus non affecté.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1311-300

Défi santé

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription de la municipalité au programme *Défi Santé* volet municipalités et familles dans le but de mobiliser les jeunes de notre territoire et leur famille afin qu'ils adoptent un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation, dont le comité consultatif Loisirs et culture sera responsable d'élaborer le programme d'activités de promotion et de soutien pour les citoyens.

ADOPTÉE

R1311-301

Publications CCH Itée- Le manuel de l' élu municipal (6^e édition)

CONSIDÉRANT QUE les Publications CCH Itée propose la vente du manuel de l' élu municipal (6^e édition);

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge intéressant d'avoir une copie de ce manuel mis à la disposition de l'ensemble des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'un manuel de l' élu municipal (6^e édition) chez les Publications CCH Itée au montant de 99.00\$ en plus des taxes applicables.

Il est à noter que le manuel sera mis à la disposition des membres du conseil et sera laissé dans la salle de réunion à côté des codes municipaux.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1311-302

CPGLC- Demande de modification

CONSIDÉRANT QUE l'Association pour la protection des Lacs des Cèdres anciennement appelée la Corporation du petit et du grand lac des Cèdres inc. (CPGLC), demande au conseil d'apporter une modification au protocole d'entente qui a été signé en début d'année 2013 afin de permettre de procéder à refaire des dépliants du sentier pédestre de l'association et ce pour la somme de 700.00\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont favorables à la demande de l'Association pour la protection des Lacs des Cèdres;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser la modification au protocole d'entente permettant ainsi à l'Association pour la protection des Lacs des Cèdres de procéder à la réfection de leur dépliant d'informations au coût de 700.00\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1311-303

Augmentation de la marge de crédit de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a à sa disposition une marge de crédit auprès de la Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau au montant de 300 000.00\$;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général (dg), monsieur Jim Smith, informe le conseil municipal que la municipalité a un besoin temporaire de financement dans l'attente du financement permanent du projet de construction du complexe sportif;

CONSIDÉRANT QUE le dg recommande au conseil une augmentation de la marge de crédit de 300 000.00\$ à 500 000.00\$ lui permettant d'acquitter les sommes engagées à ce jour dans le dit projet;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le dg, monsieur Jim Smith, de déposer une demande auprès de la Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau, afin d'augmenter la marge de crédit de la municipalité de 300 000.00\$ à 500 000.00\$ et ce jusqu'au 31 décembre 2013.

D'autoriser le maire, monsieur Ronald Cross, et le directeur général, monsieur Jim Smith, de signer tous les documents relatifs à la présente demande.

ADOPTÉE

R1311-304

Report de la séance régulière du conseil du 2 décembre 2013

CONSIDÉRANT QUE que le MAMROT, service de l'information et du financement a fixé au 3 décembre 2013 la date d'ouverture des soumissions pour le financement permanent pour le projet de construction du complexe sportif de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les taux obtenus suite à l'ouverture des soumissions se doivent d'être acceptés par résolution du conseil le jour même de l'ouverture des soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

Que la séance régulière du conseil du lundi 2 décembre 2013 soit reportée au mardi 3 décembre 2013 à 19h00.

Il est à noter qu'un avis sera publié dans le journal la Gatineau, édition du jeudi 28 novembre 2013 afin d'informer la population. De plus, un communiqué sera diffusé sur les ondes de la radio CHGA les 2 et 3 décembre 2013 à cet effet.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1311-305

Adoption de la liste des comptes dus au 31 octobre 2013

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des comptes dus tel que déposé et d'autoriser leur paiement pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2013, dont celui-ci représente une somme de 266 662.63\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1311-306

Pour accepter la liste des comptes payés au 31 octobre 2013

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2013, dont celle-ci représente la somme de 502 592.06\$ pour 59 chèques fournisseurs émis, la somme de 44 149.87\$ pour 44 prélèvements effectués et ce pour la somme totale de 546 741.93\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1311-307

Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct ou par chèque

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 24 septembre au 31 octobre 2013, dont celle-ci représente la somme de 41 206.05\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1311-308

Rapport du DG des dépenses engagées au 31 octobre 2013

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, le directeur général/ secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 1^{er} octobre au 31 octobre 2013, dont celui-ci représente une somme de 2308.08\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1311-309

Les Industries Galipeau- Autorisation de paiement

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la facture n° 6035 des Industries Galipeau et ce pour la somme totale de 57.49\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

TRANSPORT

R1311-310

Modification de la résolution R1310-285

CONSIDÉRANT QUE le conseil a résolu par sa résolution R1310-285 d'autoriser une dépense pour le projet de réfection du chemin de l'Alpage et de la rue Principale pour une somme maximale de 25 000.00\$;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de prix le directeur général informe les membres du conseil du coût réel pour la réalisation des travaux et donc qu'une autorisation supplémentaire de 19 620.00\$ est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général informe le conseil que les deniers disponibles réservés dans les états financiers 2012 dans le cadre des redevances des carrières et sablières s'élèvent à 24 480.00\$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général d'engager une somme additionnelle de 19 620.00\$ pour la réalisation des travaux du chemin de l'Alpage et de la rue Principale, somme qui proviendra du montant réservé dans les états financiers 2012 dans le cadre des redevances des carrières et sablières.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

VARIA

R1311-311

Nomination d'un maire suppléant et/ou substitut

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 116 du Code municipal du Québec, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions de maire, avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale, en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de ce poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 203 du Code municipal du Québec, tout chèque émis et billet ou autre titre consenti par la municipalité doit être signé conjointement par le maire et le directeur général/ secrétaire-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et par le directeur général/ secrétaire- trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est favorable à la désignation du conseiller Marcel St-Jacques à titre de maire suppléant et/ou substitut pour une période de huit mois et que ce dernier déclare qu'advenant sa désignation, qu'il accepterait la dite fonction;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

Que ce conseil nomme le conseiller Marcel St-Jacques à titre de maire suppléant au sein du conseil local, pour la période du 12 novembre 2013 au 7 juillet 2014 inclusivement;

Il est également résolu que le conseil de la municipalité de Messines désigne le conseiller Marcel St-Jacques à titre de substitut au maire au sein du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau pour la période, telle que mentionnée ci-dessus;

Il est de plus résolu, d'autoriser l'ajout du nom du conseiller Marcel St-Jacques à titre de signataire des effets bancaires en absence du maire auprès de la Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau et ce, pour la période visée par la présente résolution.

Note au procès-verbal : Que copie de cette résolution soit acheminée à la MRC Vallée-de-la-Gatineau et au Centre financier aux entreprises de l'Outaouais.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1311-312

Levée de l'assemblée

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 19h40.

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/ secrétaire-trésorier